

ment de la Chambre. J'ai accepté la question comme préavis en disant que j'examinerais la question. Je suis maintenant en mesure de fournir des détails à ce sujet.

La question de l'honorable député ne comportait aucune espèce de précision quant aux objets volés ou supposément volés et, par conséquent, après que cette question eut paru dans le *Feuilleton* du 27 février, il a fallu envoyer une demande à tous les établissements militaires du pays, y compris les navires, en demandant une réponse détaillée. Les réponses ont ensuite commencé à nous parvenir aux quartiers généraux, chaque poste donnant suite à notre demande aussi vite que possible dans la mesure des moyens à sa disposition.

Pour ce qui est de l'article dont le député a parlé, il figurait dans un rapport reçu du commandement de Québec, au début de mars. A cette époque, on avait fourni des rapports détaillés à la police au sujet des importantes quantités de matériel militaire volé dans la salle d'exercice de Shawinigan, mais on n'avait pas encore établi une liste de chaque pièce de vêtement volée. Toutefois, cette liste fut établie le 16 mars et, par suite de la plainte formulée par l'honorable député, j'ai obtenu une liste des vêtements volés à cette occasion. Elle comprend: 13 bérets bleus, 16 panchos, 1 bâche de campement, 10 chemises kakies, 5 pantalons de campagne, 14 pantalons de service kakis, 33 paires de bottines noires, 16 ceintures, 86 paires de gants, 22 cravates, 4 paires de mitaines et 137 paires de chaussettes. J'ajoute, monsieur l'Orateur, que la police a maintenant retrouvé une bonne partie de ce matériel, mais jusqu'ici, nous n'en avons pas encore une liste détaillée.

Pour la gouverne de tous les députés, j'aimerais signaler ici que des questions de ce genre exigent beaucoup de travail et coûtent énormément cher au Trésor public. Quand un député fait inscrire une question au *Feuilleton*, on cherche toujours à obtenir certaines précisions afin de répondre exactement à ses demandes en dépensant le moins possible. Étant donné cependant que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre est un ancien ministre et qu'il fut même ministre de la Défense nationale, on a supposé qu'il avait besoin de tous les renseignements demandés dans sa question, malgré les frais considérables qu'elle entraînait et cela, sans aucune des précisions qui auraient pu, non seulement nous permettre de répondre rapidement, mais aussi de nous alléger la tâche.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il n'appartient pas à un ministre de la Couronne de faire la leçon à un député [L'hon. M. Cardin.]

simplement parce qu'il a demandé des renseignements qui ne lui ont pas été donnés. A une question écrite que j'ai insérée au *Feuilleton*, on a fait la réponse ridicule qu'une certaine quantité d'uniformes militaires a été volée. Le ministre essaie à présent d'expliquer l'impéritie qui règne dans son ministère. Apparemment, la salle d'exercice de Shawinigan a été complètement dépouillée de son équipement militaire et le ministre a été incapable de donner des renseignements à la Chambre. Il nous dit maintenant qu'il avait ces renseignements au mois de mars, et pourtant on n'a répondu qu'hier, et encore de façon incomplète, à ma question écrite.

Les laïus des ministres de la Couronne sur la façon dont nous nous comportons à la Chambre sont déplacés. Nous sommes en droit de demander des renseignements au gouvernement et d'en recevoir des réponses complètes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, si j'ai répondu comme je l'ai fait ce matin, c'est uniquement parce que le député de Winnipeg-Sud-Centre a dit que la réponse fournie mercredi constituait un abus flagrant du Règlement de la Chambre. Comme je l'ai signalé, nous avons fait tout ce que nous avons pu pour obtenir les renseignements en question à l'intention de l'honorable député, et j'estime que son intervention de ce matin est tout à fait ridicule.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que nous avons suffisamment discuté de cette importante question.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je vous demanderais de décider si ma déclaration est exacte ou non. J'ai affirmé que le fait de fournir une réponse incomplète et insuffisante à une question écrite constitue un abus flagrant du Règlement de la Chambre, mais le ministre soutient que cela est tout à fait dans l'ordre. Je vous demanderais donc, monsieur l'Orateur, de trancher la question.

M. l'Orateur: Il me semble que l'affaire ne nécessite pas une décision de la part de l'Orateur. Peut-être le comité de la procédure et de l'organisation pourrait-il examiner la chose. J'estime que nous en avons suffisamment discuté et je propose que nous poursuivions nos travaux.

LES INONDATIONS

VALLÉE DU FRASER (C.-B.)—DANGER QUI SERAIT ATTRIBUABLE AUX FORTES CHUTES DE NEIGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources